



Messages clés de la société civile en matière de plaidoyer Table ronde 2 du FMMD : les jeunes et les enfants

Avertissement: Le contenu suivant reflète uniquement les résultats des dialogues thématiques organisés par le mécanisme de la société civile du FMMD. Par conséquent, les défis et les opportunités décrits sont limités à ce qui est apparu au cours des discussions. Ces idées peuvent évoluer au fur et à mesure de l'analyse et des discussions.

Défis

1. Difficultés d'accès aux services selon leurs propres conditions

- a. Absence d'approche intersectionnelle pour garantir un accès équitable aux services en tenant compte du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de la langue, de l'ethnicité, de l'âge, de la culture et de la situation familiale, quel que soit le statut migratoire. Exemple : Les adolescents et les jeunes LGBTQI+ n'ont pas accès à une gamme complète de services de santé, ou ces services sont difficiles d'accès.
- b. La combinaison de l'accès aux services pour les enfants et les jeunes avec les droits sexuels et reproductifs des femmes, sans approche différenciée qui puisse répondre spécifiquement aux besoins des jeunes et des enfants.
- c. Absence de représentation pour l'accès à l'asile ou à un autre statut juridique
- d. Les enfants en situation de handicap, qui sont près de [240 millions dans le monde](#), se heurtent à des obstacles considérables lorsqu'il s'agit d'accéder aux droits et aux services de base. Ces enfants sont souvent exclus des soins précoces, de l'éducation et des soins de santé en raison de la pauvreté, de la stigmatisation et de l'inaccessibilité des services. Ils sont alors plus vulnérables aux problèmes de santé, à la discrimination et aux possibilités de développement limitées.

2. Difficultés d'accès à l'éducation et à l'emploi

- a. Les jeunes, souvent membres de la diaspora des travailleurs et travailleuses migrant.e.s, ont un accès limité à un travail décent et sont souvent victimes d'exploitation.
- b. Les obstacles administratifs et systémiques à l'accès à l'éducation aggravent encore l'accès à un emploi décent.
 - i. La transférabilité des qualifications, la preuve de l'éducation et l'accès à l'éducation et à la formation, en particulier pour les jeunes migrants et migrantes dans leur pays de destination, constituent un défi majeur.
 - ii. Le manque de ressources financières, le coût élevé des études, l'accès limité à l'internet et les logements étudiants inabordable sont autant de facteurs qui entravent les possibilités d'éducation.

3. Difficultés d'accès aux documents légaux, à la citoyenneté, ce qui a un impact sur l'accès des enfants aux droits et aux services.

- a. Les enfants et les jeunes migrants et migrantes sont particulièrement exposé.e.s au risque de ne pas pouvoir accéder à un statut régulier ou à des documents juridiques, ce qui les plonge dans l'insécurité et limite leur accès aux droits et aux services de base.
- b. Des politiques largement répandues empêchent encore les parents de transférer leur citoyenneté à leurs enfants (par exemple, dans certains pays asiatiques).
- c. Défis pour les 2ème, 3ème et 4ème générations dans les pays où leur droit à la nationalité n'est pas garanti.
- d. Les enfants apatrides sont souvent exclus des politiques de citoyenneté ou même des voies de régularisation, ce qui les place dans une situation de vulnérabilité accrue.
- e. Les jeunes et les enfants en situation de handicap risquent fort d'être exclus de l'accès aux services et à la citoyenneté en raison de l'exclusion dont ils font l'objet dans les politiques migratoires.

4. Poursuite des politiques qui violent les droits humains des enfants et des jeunes et qui ne tiennent pas compte de l'intérêt supérieur des jeunes et des enfants

- a. Protection conditionnelle des enfants et des jeunes basée sur des notions contestées de ce qui est considéré comme un.e jeune migrant.e. ou un enfant migrant (par exemple, perception des enfants comme des enfants pour le regroupement familial, mais pas pour les enfants travailleurs).
 - i. L'absence persistante de garantie de protection des enfants et des jeunes lorsqu'ils ou elles sont perçu.e.s comme des adolescent.e.s ou des jeunes adultes.
- b. Violation continue des droits des enfants détenu.e.s et privé.e.s de liberté.
 - i. Les enfants en détention sont confrontés à d'importants problèmes de bien-être et de santé mentale qui affectent leur croissance et leur sens de l'identité, mais ils ou elles bénéficient rarement d'un soutien en matière de santé mentale.
 - ii. Le droit international des droits humains précise que la détention des immigrant.e.s n'est jamais dans l'intérêt supérieur des enfants et qu'il s'agit d'une forme de violence à l'encontre des enfants.

5. Problèmes de santé mentale et isolement social

- a. L'aide à la santé mentale n'est pas accessible, notamment en termes de langue, et ne tient pas compte des différentes situations culturelles et familiales. Cette lacune peut conduire à une augmentation de l'isolement et de la solitude.
- b. La pression exercée sur les enfants pour qu'ils ou elles excellent et soutiennent leur famille peut avoir des effets néfastes sur la santé mentale et physique des enfants et des jeunes.
- c. Pour les familles de migrant.e.s dont les membres sont sans papiers, les enfants et les jeunes peuvent être angoissé.e.s par la possibilité d'être expulsé.e.s, ce qui ajoute une pression psychologique supplémentaire.
- d. La détention des parents/gardiens de migrant.e.s a de graves conséquences pour les enfants laissé.e.s derrière, provoquant de l'anxiété, des traumatismes et des problèmes de santé mentale à long terme. La séparation d'avec les parents/tuteurs perturbe leur éducation, crée une instabilité financière et augmente leur vulnérabilité à l'exploitation, à la violence et aux abus.

Opportunités / Actions nécessaires pour garantir que les enfants et les jeunes migrant.e.s puissent accéder à des opportunités

1. **Donner la priorité aux droits des enfants et des jeunes indépendamment des perceptions et des catégories qui déshumanisent ou diminuent l'aspect « enfant » - cela doit inclure l'élargissement de la compréhension et de l'application de la notion d'enfant.**

- a. Dans les pays de destination, nous devons mieux comprendre les défis spécifiques auxquels sont confrontés les enfants migrant.e.s, qui sont souvent considéré.e.s comme de simples "membres de la famille".
- b. Une approche fondée sur les droits humains est particulièrement cruciale pour les enfants et les jeunes autochtones, ainsi que pour les personnes en situation de handicap. Ces groupes sont plus susceptibles d'être placés en détention et de voir leur visa refusé s'ils déclarent un handicap ou un problème de santé.
- c. Nous devons attirer l'attention sur les atrocités auxquelles sont confrontés les enfants et les jeunes en déplacement (comme la détention) et exhorter les États à respecter leurs engagements internationaux en matière de protection des droits des enfants et des jeunes.
 - i. La reconnaissance fondamentale des droits de l'enfant fait défaut dans de nombreux pays pour les migrant.e.s, notamment en raison d'un accueil inadéquat et d'un manque de différenciation des conditions.
 - ii. Il existe une opportunité/un potentiel inexploité d'utiliser l'élan du droit international pour faire de la fin de la détention des enfants une réalité.

2. Nécessité de donner la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant et de le/la protéger - y compris les services et les soins

- a. Établir des limites claires entre la documentation et l'accès aux droits et aux services pour les enfants.
- b. Former les autorités locales impliquées dans les systèmes de migration aux droits humains des enfants et des migrant.e.s, en mettant l'accent sur les pratiques tenant compte des traumatismes dans les programmes de soutien.
- c. Garantir et privilégier l'unité et la réunification des familles à tout moment.
- d. Tenir compte de l'intersectionnalité pour les enfants, y compris les diverses identités de genre, l'orientation sexuelle, le handicap, la langue et l'ethnicité.
 - i. Développer des programmes spécifiques pour les jeunes migrants LGBTQI+.
- e. Les politiques doivent donner la priorité à l'unité familiale, avec une définition large de la famille, prévenir les détentions inutiles et mettre en place des systèmes de soutien solides pour préserver les droits et le bien-être de ces enfants.

3. Garantir le droit à l'éducation et à un emploi décent pour les enfants et les jeunes migrant.e.s, y compris lorsqu'ils ou elles deviennent adultes.

- a. Créer une voie permettant aux enfants non accompagnés d'obtenir un visa de travail ou d'étudiant.e lorsqu'ils ou elles atteignent l'âge adulte.
- b. Permettre aux étudiant.e.s migrant.e.s d'effectuer des stages ou de trouver un premier emploi alors qu'ils ou elles sont titulaires d'un visa d'étudiant.e.
 - i. Permettre aux jeunes de travailler dans le cadre de leur visa d'étudiant.e, en s'alignant sur les possibilités offertes aux autres étudiant.e.s.
- c. Veiller à ce que les jeunes travailleurs et travailleuses soient protégé.e.s par les codes du travail.

4. Responsabiliser les jeunes en supprimant les obstacles et en fournissant des fonds pour soutenir et investir dans des organisations dirigées par des jeunes, dans des efforts de mobilisation, dans des solutions communautaires et dans la construction de la solidarité.

- a. Garantir le droit à l'éducation et à un emploi décent pour les enfants et les jeunes migrant.e.s, y compris lors de leur passage à l'âge adulte.\

- 5. Veiller à ce que les stratégies de développement mettent l'accent sur les jeunes de la diaspora**
 - a. Tirer parti de la technologie pour améliorer les perceptions du public qui soutiennent le potentiel de croissance des jeunes migrant.e.s de la diaspora.
 - b. Engager les acteurs locaux et les communautés dans des échanges interculturels afin de promouvoir la cohésion sociale chez les jeunes.
 - c. Soutenir les projets de création d'entreprises et d'incubateurs pour les jeunes de la diaspora dans leur pays d'origine afin de favoriser la création d'emplois et la connectivité.

- 6. Développer une éducation inclusive qui favorise la lutte contre le racisme et la xénophobie, une éducation inclusive et accessible pour les jeunes et les enfants en situation de handicap, en créant des environnements sûrs pour les enfants et les jeunes.**